

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école 2022-2023

École Saint-Joseph Artisan

Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

École non violente!



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



L'intimidation et la violence, c'est fini!

Introduction

La *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2012. L'application de cette loi oblige le directeur ou la directrice de l'établissement primaire et secondaire à élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte de sa réalité. Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

Par ailleurs, la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a pris une position claire face à l'intimidation et la violence par le biais d'une politique, en vigueur depuis le 1^{er} août 2008.

Le plan de lutte, tel que spécifié à l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, comporte deux parties distinctes.

Dans la première partie, l'école fait état de la situation en élaborant un portrait des manifestations et son analyse de la situation, en dégagant une vision commune et des priorités de travail, en identifiant les mesures de prévention et en assurant la collaboration des parents.

Dans la deuxième partie, l'école précise les modalités de déclaration en assurant la confidentialité, les actions à prendre, le soutien à offrir, les sanctions prévues et le suivi. Cette partie prend la forme d'un protocole où des procédures sont décrites afin de guider l'intervention face aux situations d'intimidation et de violence.

Tout le personnel de l'école doit collaborer à la mise en oeuvre de ce plan de lutte.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation au conseil d'établissement : 1 ^{er} décembre 2022				
Nom de l'école : École St-Joseph Artisan	École primaire De la maternelle à la 6 ^e année	Date : 3 novembre 2022	Nombre d'élèves : 128 élèves en date du 30 septembre 2022	Nom de la direction : Bianka Bessette Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Bianka Bessette
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Bianka Bessette (directrice), Céline Joannette (enseignante), Anne-Marie Messier (enseignante),				
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : <u>Le respect</u> Adopter un comportement agréable pour tous dans nos paroles et gestes Accepter chez les autres, leurs différences, leur unicité Faire preuve de patience, de tolérance et d'ouverture Prendre soin des aires et des biens communs				

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

L'appartenance

Développer des liens avec les autres

S'impliquer, participer, se sentir valoriser

Se sentir concerné par ce qui se passe dans l'école

La bienveillance

Prendre soin de nous-mêmes, des élèves, des familles et des collègues

Communiquer entre nous de sorte que tous se sentent bien

Penser aux autres et rendre service dans le but de favoriser le vivre-ensemble

Il s'inscrit également dans la poursuite des orientations décrites à l'intérieur du *Plan d'engagement vers la réussite* et du projet éducatif de l'école, plus précisément au fait d'offrir à l'élève un milieu de vie sain et sécuritaire où de saines habitudes de vie sont valorisées.

Objectif 2022-2023 :

Poursuivre l'application d'ici juin 2023 d'un protocole décrivant la stratégie locale de prévention et d'intervention pour contrer la violence, incluant un volet pour contrer l'intimidation ainsi qu'un protocole de crise afin de maintenir un faible taux de manifestations de violence.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Première partie : État de la situation

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
<p>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1,1° LIP)</p>	<p>A) Portrait de la situation :</p> <p><u>Conséquences aux règles de vie de l'école à l'égard des actes d'intimidation et de violence en 2022-2023 :</u></p> <p>L'école utilise un système comptabilisant les comportements et les conséquences associés à ceux-ci, <i>Le SOI (Mozaik Parents)</i>. Nous sommes en mesure d'établir les statistiques des conséquences données au regard des actes d'intimidation et de violence à la révision du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</i>.</p> <p><u>Le climat scolaire et la sécurité</u></p> <p>Les enseignants aident les élèves à bien réussir. Les membres du personnel de notre école interviennent lorsqu'ils voient un conflit et lorsqu'un conflit leur est dénoncé. De plus, ils interviennent quand il y a une bataille ou qu'un élève en frappe un autre. Les membres du personnel interviennent lorsque des élèves ridiculisent ou excluent leurs pairs. Les élèves et les membres du personnel se sentent en sécurité à l'école. De plus, les parents sentent que leur enfant est en sécurité à l'école. Les élèves aiment venir à l'école.</p> <p><u>Les lieux à risque de violence</u></p> <p>La cour d'école Le quartier Les réseaux sociaux Le transport scolaire Le gymnase</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
	<p><u>Les manifestations de violence</u> Il y a peu de manifestations de violence selon les élèves, les parents et le personnel.</p> <p><u>Les types d'interventions pratiquées par les membres du personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention Les enseignants et les intervenants scolaires animent des activités de prévention (habiletés sociales, activités éducatives, littérature jeunesse, développement de la collaboration entre élèves...). Les membres du personnel consultent des professionnels ou des collègues pour prévenir les comportements violents de certains élèves. ➤ Gestion/réaction Les membres du personnel pratiquent de la médiation entre deux élèves en conflit, interviennent pour gérer une crise d'agressivité et incitent un élève à réparer le tort causé à sa victime pour lui faire prendre conscience du comportement inadéquat. ➤ Évaluation Les enseignants procèdent à une autoévaluation de leur pratique de gestion de classe. <p><u>Les besoins de formation exprimés par les membres du personnel</u> Connaissances et interventions concernant les diverses formes de violence et d'intimidation.</p> <p>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</p> <p>Poursuivre l'analyse des actes d'intimidation et de violence posés à chaque année à l'aide du SOI (Mozaik Parents).</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
	<p>C) Nos constats</p> <p>Nous constatons qu'il pourrait y avoir une confusion dans l'entrée des données relatives à la violence et à l'intimidation dans <i>Le SOI (Mozaik)</i>. Il faut donc s'assurer que les cas de violence et d'intimidation sont signalés et comptabilisés (comportements à risque). Tout ce qui concerne les conflits ou l'impulsivité doit être traité comme des cas à surveiller.</p> <p>Somme toute, nous constatons qu'il y a très peu de manifestations de violence et d'intimidation à notre école.</p> <p><u>Nos priorités :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Instaurer un nouveau guide d'intervention universel et assurer la compréhension de celui-ci par tous les membres du personnel (nouveaux et suppléants).2. Se rappeler régulièrement l'importance d'harmoniser nos interventions en lien avec la violence et l'intimidation.3. Maintenir l'application de notre code de vie et du suivi par les parents.4. Au besoin, accompagnement et présentation d'ateliers pour les élèves sur la gestion des émotions et la résolution de conflits par la technicienne en éducation spécialisée.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1,2° LIP)</p>	<p><u>Accueil des nouveaux élèves et des adultes</u> Journée d'accueil pour les futurs élèves du préscolaire et leurs parents en juin. Présentation des nouveaux élèves du primaire en classe.</p> <p>Accueil des nouveaux membres du personnel lors du déjeuner de la rentrée. Mentorat pour les nouveaux membres du personnel.</p> <p><u>Passage d'un ordre d'enseignement à l'autre</u></p> <p><i>CPE – préscolaire</i> Utilisation d'un outil de communication pour certains élèves « Mon parcours ». Échange d'information entre les intervenants.</p> <p><i>Préscolaire-primaire</i> Échange entre les enseignants. Pairage pour des activités entre élèves de la maternelle à la 6^e année.</p> <p><i>De l'école St-Joseph Artisan aux écoles secondaires environnantes</i> Visite de l'école secondaire de la Baie St-François et activités de transition. Visite des représentants des programmes PSE et PEI. Ateliers <i>Liberté de choisir</i>. (programme POP) Échange entre l'enseignant et la direction adjointe de l'école secondaire de la Baie St-François pour les élèves qui ont des besoins particuliers. Échange d'information entre les directions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit • « Mon parcours »

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
	<p><i>Gestion de classe</i> Application du code de vie et des règles de classe</p> <p><i>Développement des compétences personnelles et sociales pour la résolution de conflits</i> Application par tous les intervenants d'une méthode de résolution de conflits élaborée et révisée par l'équipe-école. Accompagnement des élèves par la technicienne en éducation spécialisée pour résoudre les conflits.</p> <p><i>Surveillance sur la cour</i> Surveillance stratégique par les différents intervenants Surveillance accrue faite par la TES Animation de jeux dirigés par la TES lors des récréations à divers moments de la journée</p> <p><i>Règles de conduites</i> Révision des règles de conduite et mesures de sécurité en conformité à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique.</p> <p><i>Plan des mesures d'urgence</i> Application du plan des mesures d'urgence par tous les intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Code de vie • Pochette des mesures d'urgence dans chaque local

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
	Nouvelles pratiques à prévoir en 2022-2023 <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des règles de conduite aux élèves et aux membres du personnel • Outiller les élèves sur la gestion des émotions et la résolution de conflits par les membres du personnel de l'école (discussions au moment de l'événement vécu par l'élève) • Instaurer un nouveau guide d'intervention universel et assurer la compréhension de celui-ci par tous les membres du personnel (nouveaux et suppléants). 	Échéancier Septembre 2023 Au cours de l'année scolaire 2022-2023 Septembre 2023

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire (art. 75.1,3° LIP)	<u>Moyens de communication</u> Prendre connaissance du code de vie de l'école dès la rentrée scolaire Suivi du comportement de l'enfant par le biais du SOI (Mozaik parents) Communication parents-enseignants par le biais de l'agenda ou par courriel Appels aux parents Première communication aux parents Communication aux parents pour les élèves en difficulté Mise en place et révision d'un plan d'intervention Rencontres avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Le SOI

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
	<p><u>Activités d'information, de sensibilisation et d'échanges</u></p> <p>Formations offertes par le comité de parents du CSSVT ou par nos partenaires</p> <p><u>Formations, ateliers sur les pratiques éducatives parentales</u></p> <p>Invitations envoyées aux parents pour des formations offertes par le CSSVT et le CISSM-O</p> <p><u>Modalités de soutien aux parents</u></p> <p>Rencontres avec les parents par différents intervenants</p> <p>Appels aux parents</p> <p>Envoi de matériel pédagogique ou d'outils d'information</p> <p>Référence et accompagnement vers des ressources externes</p>	
	<p style="text-align: center;">Nouvelles pratiques à prévoir en 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribuer un document révisé expliquant le plan de lutte aux parents dans l'agenda • S'informer quant aux formations offertes par le comité de parents du CSSVT, le CISSM-O et les partenaires 	<p style="text-align: center;">Échéancier</p> <p style="text-align: center;">Travail réalisé en cours d'année (2022-2023).</p> <p style="text-align: center;">2022-2023</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Deuxième partie : protocole

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologie de communication à des fins de cyber intimidation (art. 75.1,4 LIP)</p>	<p>En personne Appel à la direction Par courriel Par écrit Le SOI Consignation par les enseignants des conséquences à appliquer dans Le SOI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure de signalement • Fiche de signalement • Le SOI • Actions à mettre en œuvre lors d'un signalement • Agenda de l'élève
<p>5. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 6 LIP)</p>	<p style="text-align: center;">Pratiques utilisées en 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les élèves et les membres du personnel des modalités de déclaration d'événement lié à l'intimidation ou la violence 	<p style="text-align: center;">Échéancier</p> <p style="text-align: center;">Septembre 2023</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Auteur	Outils, référentiels
<p>6. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5 LIP)</p> <p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7 LIP)</p> <p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8 LIP)</p> <p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9 LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'événement • Rencontre de l'élève par la direction ou l'intervenant • Retour sur l'événement (rappel des valeurs, des règles de conduite, conscientisation à l'impact, rappel des comportements attendus) • Appliquer la sanction en fonction de la gravité de la situation • Mise en place des mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités des différents acteurs • Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence • Pistes d'évaluation des actes d'intimidation • Évaluer la possibilité de récurrence • Informations à transmettre à la suite d'un événement de violence ou d'intimidation
	<p>Ses parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents par la direction ou un intervenant • Informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits • Informer des interventions faites • Impliquer les parents dans la recherche de solutions concernant leur enfant • Discuter des actions à venir concernant leur enfant (besoin de soutien ou d'aide) • Réaffirmer l'engagement de l'école dans la prévention et le traitement de la violence et de l'intimidation • Établir des modalités de communication éventuelles • Convenir du moment de la prochaine communication (informer du suivi) 	

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Victime	Outils, référentiels
<p>10. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5 LIP)</p> <p>11. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7 LIP)</p> <p>12. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8 LIP)</p> <p>13. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9 LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève par la direction ou l'intervenant • Offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire • Mettre en place des mesures de protection (selon la situation) • Mise en place des mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités des différents acteurs • Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence • Pistes d'évaluation des actes d'intimidation • Informations à transmettre suite à un événement de violence ou d'intimidation
	Ses parents	

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Témoïn	Outils, référentiels
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre du témoïn par la direction ou l'intervenant • Offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités des différents acteurs • Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence • Pistes d'évaluation des actes d'intimidation • Informations à transmettre suite à un événement de violence ou d'intimidation
	<p style="text-align: center;">Ses parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon la situation, communiquer avec les parents • Les informer de ce qui s'est passé • Les informer des interventions faites • Les impliquer dans la recherche de solutions concernant leur enfant 	

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

RÉSUMÉ DES COMPOSANTES 6-7-8-9				
	ACTIONS	MESURES	SANCTIONS	SUIVI
AUTEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève par la direction ou l'intervenant • Retour sur l'événement (rappel des valeurs, des règles de conduite, conscientisation à l'impact, rappel des comportements attendus) 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de la sanction prévue au code de vie en fonction de la gravité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des mesures de soutien ou d'encadrement prévues
VICTIME	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève avec la direction ou l'intervenant • Mettre en place les mesures de protection (selon la situation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des mesures de soutien ou d'encadrement prévues
TÉMOIN	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève avec la direction ou l'intervenant • Mettre en place les mesures de protection (selon la situation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir le soutien et l'accompagnement si nécessaire 	N/A	N/A

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

RÉSUMÉ DES COMPOSANTES 5-7-8-9				
	ACTIONS	MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT	SANCTIONS	SUIVI
AUTEUR (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits • Les informer des interventions faites • Les impliquer dans la recherche de solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des actions à venir concernant leur enfant (aide) • Évaluer la possibilité de récurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer de la sanction prévue 	<ul style="list-style-type: none"> • Convenir des modalités de communication éventuelles
VICTIME (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits • Les informer des interventions faites • Les impliquer dans la recherche de solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des actions à venir concernant leur enfant (aide) 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Convenir des modalités de communication éventuelles
TÉMOIN (PARENTS)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la situation, communication avec les parents • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits • Les informer des interventions faites 	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des actions à venir concernant leur enfant (aide) 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Convenir des modalités de communication éventuelles

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Documents et annexes afférents

1. Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre : définition de la violence et de l'intimidation
2. Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflits
3. Aide-mémoire pour les parents
4. Fiche de signalement
5. Actions à mettre en œuvre lors d'un signalement
6. Rôles et responsabilités de divers acteurs lors d'un acte de violence
7. Pistes d'évaluation des actes d'intimidation
8. Informations à transmettre suite à un événement d'intimidation ou de violence
9. Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence
10. Évaluer la possibilité de récurrence

Site WEB du MELS : <http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole>

Microsite : <http://www.moi jagis.com>